

## CCU de l'hospitalisation privée à but lucratif Victoire de la FHP<sup>1</sup> : Augmentation de Financements sans mobilisation !

En avril dernier, le gouvernement a pris la décision d'octroyer des financements supplémentaires aux cliniques et hôpitaux privés à hauteur de 0,3 %.

La réaction de la Fédération de l'Hospitalisation Privée ne s'est pas fait attendre. Elle avait annoncé un grand mouvement national de protestation à partir du lundi 3 juin 2024. Les grands groupes de cliniques privées se sont immédiatement associés à cette réaction, suivis par les syndicats des médecins libéraux.



© : RMedia - Adobe Stock

**Ce qui était prévisible s'est réalisé 10 jours avant la fin de leur ultimatum fixé au 3 juin !**

Leurs menaces et leur influence ont apparemment porté leurs fruits, reconnaissant que « les engagements et les décisions prises par le gouvernement soutiennent le principe d'équité de traitement entre les différents acteurs de l'hospitalisation ».

**On peut envisager qu'une telle « efficacité » doive faire bien des envieux parmi les salariés de ces établissements.**

Bien que la Fédération **CFTC Santé Sociaux** se réjouisse d'une issue favorable à ce conflit, dans lequel certains de nos collègues se retrouvaient entre deux feux, confrontés aux postures contradictoires des employeurs, à savoir celui d'une grève des établissements afin de mettre la pression sur le Ministère, et d'autre part à des employeurs qui n'avaient jusqu'alors jamais manifesté un tel engagement pour revendiquer des salaires plus justes pour leur personnel. Cependant, la **CFTC** reste dubitative et vigilante face à leurs incohérences :

**A qui profitera cette décision, aux financeurs et actionnaires des grands groupes de l'hospitalisation privée, ou aux salariés des établissements qui attendent impatiemment une revalorisation de leurs salaires ?**

Il est important de souligner que l'application rigoureuse de l'avenant 33, qui concerne les grilles de classification et de rémunération ainsi que son protocole de transposition, est censée assurer une élévation des salaires de 4 à 5% en moyenne pour les travailleurs de l'hospitalisation privée à but lucratif.

La Fédération **CFTC Santé Sociaux** veillera à ce que cette décision entraîne une amélioration tangible des **conditions de travail** et des **salaires du personnel**, qu'elle ne profite pas aux seuls intérêts de financeurs et actionnaires de ces structures lucratives.

L'avenir nous dira si cette augmentation de financement est un pas vers une réforme plus globale ou simplement un palliatif à des tensions plus profondes au sein du système de santé français.

La Fédération **CFTC Santé Sociaux** vous tiendra informée des prochaines évolutions sur ce secteur.

### VOS CONTACTS CFTC :

Thierry CHOUAN, Négociateur de Branche      Tél. : 06.15.25.05.93  
Guillaume SCHOONHEERE, Secrétaire Général      Tél. : 06.19.96.61.81  
Frédéric FISCHBACH, Président      Tél. : 06.62.06.63.45

✉ : t.chouan@csm95.com  
✉ : gschoonheere@cftc-santesociaux.fr  
✉ : ffischbach@cftc-santesociaux.fr

<sup>1</sup> FHP : Fédération de l'Hospitalisation Privée – *Syndicat patronal des cliniques et hôpitaux privés à but lucratif*